Réf. 001 CS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION SPORTIVE
Séance du 10 octobre 2019

Match du 06 octobre 2019 - CLEGUER STIREN / LARMOR CS - Coupe Vétérans
Arbitre : LEBRIZE Bernard

Feuille de match avec seulement 5 joueurs licenciés inscrits pour le CS LARMOR dont 2 seniors.

La Commission,
Après avis de la Commission Football Diversifié Vétérans,

DIT que le CS LARMOR a perdu par pénalité, l'équipe de CLEGUER conserve le nombre de buts marqués,

INFLIGE une amende de 25 Euros en application du règlement de la Coupe des Vétérans, ainsi qu'une amende de 25 Euros par licence manquante, soit 8 x 25 = 200 Euros, article 64.7 des règlements de la Ligue de Bretagne.

RAPPELLE au Président du CS LARMOR que sa responsabilité est engagée en cas d'incident ou accident pour faire évoluer des joueurs non licenciés.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 48 heures franches, Article 94 des règlements de la Ligue de Bretagne.

Pour extrait certifié conforme,
Lorient, le 11 octobre 2019

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION,
A. NIO